



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 12 août 2025

Objet : Construction et entretien d'ouvrages liés aux routes et aux collecteurs.

Préavis N° 09/2025

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

L'Orient, le 30 août 2025

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le mardi 26 août 2025 à 17h30 à La Gentiane au Brassus puis sur le Pont Neuf à L'Orient et à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Etaient présents pour la commission :

*Mme Nathalie Blondel
M. Jean-Luc Lecoultre
M. Bounouar Benmenni
M. Damien Rithner
M. John Briand*

*Rose-Vert
Rose-Vert remplaçant M. Mathieu Wenger
Force 3
UDI
UDI, 1^{er} membre et rapporteur*

La délégation Municipale était composée de :

*M. Michel Vullioud
M. Jean-Fred Capt*

*Municipal
Municipal*

Celle-ci était accompagnée du chef de service :

M. Julien Clavel

Responsable des Travaux

Monsieur Michel Vullioud nous présente les différents travaux pour la construction du trottoir.

Il nous informe qu'il n'y a eu aucune opposition sur la mise à l'enquête.

Comme évoqué dans le préavis et constaté par la commission sur place, les piétons seront en sécurité avec ce trottoir au bord de cette route très fréquentée aux heures de pointe.

Ces travaux seront effectués avant l'hiver.

L'accident du Pont Neuf a démontré des manquements sur les ouvrages d'art et escaliers de la commune, en effet une inspection avec l'élaboration de fiches par type d'ouvrage sera réalisée pour l'avenir et des réparations paraissent urgentes pour la sécurité des usagers.

Les barrières du Pont Neuf seront remplacées, le pilier sera fixé et tous les points d'encrages seront solidifiés.

La commission s'étonne du coût et demande pourquoi l'assurance du chauffeur ne prend pas en charge le quart de la facture vu les dégâts sur place ?

La réponse de Monsieur Julien Clavel est qu'un devis est maximisé et une assurance est minimisée. Résultat à la fin des paiements.

La commission demande pourquoi ne pas juste redresser la barrière pour l'instant et refixer le pilier ?

La réponse de Monsieur Jean-Fred Capt est que de toutes façons il faut refaire cette barrière avec ses points d'encrage et son redressement provisoire serait risqué et aussi coûteux.

Monsieur Julien Clavel nous fait savoir que c'est une nouvelle demande de la DGEO pour les STEP.

Comme évoqué dans le préavis, trop d'eaux pluviales et d'eaux parasites font déborder la STEP en cas de pluie, cela inonde des parcelles et des champs donc en attendant une STEP pour la grande commune, nous devons avancer les travaux d'isolation de nos installations existantes.

Au vu de ce qui précède et à l'unanimité, la commission recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- 1 : adopter le projet de construction de trottoir tel que proposé ;*
- 2 : accorder un crédit de CHF 280'000.00 pour l'ensemble de ses travaux sur les ouvrages ainsi que sur les études associées, les subventions et indemnisations viendront en déduction de ce montant ;*
- 3 : autoriser la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 280'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.*

*Au nom de la Commission
John Briand, rapporteur*